



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 12 JUIN 2024

La séance est ouverte à 20h15 par Monsieur Gilles Nagloo, Président du Conseil communal.  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 conseillers et 9 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. Adoption de l'ordre du jour modifiée.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 24 avril 2024.

Adopté tel que présenté.

### 3. Communications du bureau

Le bureau tient à remercier le Conseil pour sa participation à la visite du SDIS. Il adresse également ses remerciements à Monsieur De Carvalho pour avoir assuré le transport.

Monsieur Gilles Nagloo, Président, rappelle les dates des prochaines séances ; les mercredis 11 septembre, 2 octobre et 4 décembre.

Le président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Elvis Ahmetovic. Il le remercie au nom du Conseil pour tout son investissement.

Le départ de Monsieur Ahmetovic laisse un siège vacant pour l'Entente. Le président informe qu'il ne reste plus de viennent-ensuite, tant pour l'Entente que pour les autres groupements. La procédure est rappelée : Le groupement de l'entente devra présenter dans un délai convenable un nouveau membre et président au Conseil, ce délai convenable est fixé au 23 septembre 2024. D'ici là il faudra trouver quelqu'un, présenter sa candidature au bureau après vérification par le greffe, son élection tacite sera soumise à la loi du peuple à travers un affichage au pilier public pendant de 48 heures. Si aucune opposition n'est soumise, nous pourrions assermenter cette personne au Conseil du 2 octobre. Si personne n'est présenté au 23 septembre, une élection complémentaire aura lieu.

Le Président annonce que des journées d'information auront lieu pour l'Agglo Rivelac, les informations utiles à suivre par mail d'ici la fin du mois.



**4. Préavis No 26-24** relatif au rapport de la Municipalité de Roche sur la gestion et les comptes 2023. Rapport de la Commission de gestion lu par Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller qui demande d'accepter les conclusions *corrigées* de ce préavis, tel que présenté.

Les explications de la municipalité fournies par Madame Aurélie Tulot, Syndique

Madame Aurélie Tulot, Syndique, a commencé par remercier la commission de gestion pour son travail ainsi que pour la qualité des échanges qui ont eu lieu avec chaque membre de la municipalité. Elle a souligné que tous les entretiens s'étaient déroulés de manière très constructive, permettant d'aborder de nombreux points sur l'année 2023 mentionnés dans le rapport, ainsi que sur les projets en cours d'étude au sein de la municipalité.

Elle a ensuite évoqué l'année 2023, précisant qu'elle avait été passablement perturbée. La municipalité avait commencé l'année avec un effectif réduit, et au moment où chacun avait retrouvé ses marques, ils ont dû faire face au départ du boursier en plein bouclage des comptes. Malgré ces défis, l'année s'est bien terminée avec des comptes clôturés dans les délais et des résultats bien meilleurs que prévu. Le budget projetait un déficit qui s'est finalement transformé en excédent de recettes, avec une alimentation des fonds de réserve de 750'000 francs, comme souligné par la commission de gestion.

Madame la Syndique a expliqué les raisons principales de cette différence budgétaire inattendue, en indiquant trois facteurs majeurs : un rééquilibrage de la péréquation de l'année précédente d'environ 490'000 francs, un retour sur la péréquation de l'année en cours avec une diminution des acomptes de 203'000 francs, et une participation à la cohésion sociale inférieure de 310'000 francs par rapport au budget. Ces éléments ont conduit à une différence d'un million de francs sur un budget de neuf millions, une variation qualifiée d'énorme et impossible à anticiper, car ces chiffres sont fournis par les services du canton.

Elle a mentionné que cette situation est exceptionnelle et que les modes de calcul des acomptes ont été révisés pour les années suivantes, afin de réduire ces différences. Avec la nouvelle péréquation entrant en vigueur en 2025, les résultats devraient être plus faciles à appréhender.

Enfin, Madame la Syndique a informé l'assemblée que la municipalité avait proposé d'organiser trois conseils pour la fin de l'année au lieu des deux habituels, en raison du nombre élevé de préavis à présenter avant la fin de l'année.

Monsieur Jean-Claude Guillemain, Conseiller, a souligné que, sur le plan financier, les recettes fiscales de 2023 ont diminué d'environ 400'000 francs par rapport à 2022. Il a précisé que cette baisse est principalement due à des recettes aléatoires, telles que le droit de mutation et les impôts sur les successions, qui sont difficiles à prévoir lors de l'établissement du budget. Il a insisté sur le fait que 400'000 francs représentent une somme importante, et qu'il est nécessaire de prendre en compte cette variation, d'autant plus que l'évolution future de ces recettes reste incertaine. Monsieur Guillemain a également exprimé des préoccupations concernant la nouvelle péréquation que l'État prépare, soulignant que ses impacts sur la commune sont encore inconnus.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, a confirmé que certains impôts sont effectivement impossibles à anticiper. Elle a précisé que, dans le budget 2024, la municipalité a pris en compte les fluctuations des années précédentes en ajustant à la baisse ces rentrées fiscales pour mieux refléter leur nature imprévisible. Concernant la nouvelle péréquation, Madame la Syndique a indiqué que la commune devrait en bénéficier



largement. Sous l'actuelle péréquation, la commune reçoit environ 80 % de l'impôt cantonal, mais avec la nouvelle formule, les projections montrent que la commune sera encore plus avantagée, jusqu'à 90%.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller, a soulevé une seconde question, cette fois-ci concernant l'EPUDEHL, et plus précisément les EQH à Roche. Il a relevé qu'en 2023, les chiffres étaient particulièrement mauvais, avec un total de 2'433 EQH, ce qui représente une dépense de 242'000 CHF. Il a noté qu'en 2022, la situation était meilleure, mais que cette détérioration soudaine pose question. Monsieur Guillemin a demandé à la municipalité si cette augmentation des EQH était liée aux débits d'eaux usées ou au degré de pollution. Il a suggéré que si le problème provient des débits, il serait nécessaire de mener des analyses sur les collecteurs pour détecter la présence éventuelle d'eaux claires ou d'eaux parasites qui pourraient fausser les mesures. En revanche, si l'augmentation est due à la pollution, il a proposé que la SIGE installe des capteurs pour identifier les sources de cette pollution, en particulier en raison de la présence de nouvelles industries dans la région, dont les rejets devraient être contrôlés.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, a répondu que la municipalité avait effectivement été interpellée par les chiffres élevés des EQH à Roche en 2023. En collaboration avec l'EPUDEHL, plusieurs pistes ont été explorées pour comprendre la situation. Il a expliqué que la SIGE effectue actuellement quatre analyses ponctuelles par an, comme cela avait été décidé précédemment. La réduction du nombre d'analyses et les variations dans le niveau de pollution peuvent influencer négativement les résultats, ce qui semble avoir été le cas cette année.

Pour remédier à cette situation, Monsieur Chavannes a indiqué qu'il est intervenu avec l'EPUDEHL pour envisager une nouvelle approche. L'idée serait de réaliser des analyses supplémentaires quelque temps plus tard en cas de pics de pollution, potentiellement causés par des conditions météorologiques exceptionnelles, comme des périodes de forte humidité, afin de vérifier si ces pics persistent ou s'ils sont temporaires.

Il a ajouté que, à la suite des préoccupations soulevées, la municipalité a pris des mesures préventives et a commencé à identifier les éventuelles sources de ces problèmes en amont, car de telles différences ne sont pas normales et nécessitent une attention particulière.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	le préavis 26/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2023;
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission de gestion;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 ;</li><li>2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 9'358'222.11 et des revenus pour un montant de CHF 9'457'798.64;</li><li>3. De valider l'excédent de recettes 2023 de CHF 99'576.53 ;</li><li>4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'442'094.28 à CHF 1'541'670.81 ;</li><li>5. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.</li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 26/24 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



## **5. Réponse de la Municipalité aux remarques et vœux de la Commission de Gestion**

**Vœu n° 1** au sujet des aménagements et place de loisir à l'Etang du Grand-Cerclet

Réponse acceptée

**Vœu n° 2** au sujet des bancs publics

Réponse acceptée

**Vœu n° 3** au sujet du tassement de la butte antibruit

Réponse acceptée

**Vœu n° 4** au sujet de la présentation Agglo Rivelac et du Plan Vélo 2030

Réponse acceptée

**Vœu n° 5** au sujet du cheminement sécurisé entre Prés-Clos et le centre commercial

Réponse acceptée

**Vœu n° 6** au sujet de la signalisation niveau passage piéton Prés-Clos

Réponse acceptée

**Vœu n° 7** au sujet de l'invitation aux entreprises à ranger autour de leurs bâtiments

Réponse acceptée

**Remarque n° 1** au sujet des places assises autour du terrain de football.

Réponse acceptée



**6. Préavis No 27-24** relatif à la demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit « Chambon ». Rapport de la Commission de gestion lu par **Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal** remercie la commission pour son travail, appuie sur l'importance du remplacement, et se tient à disposition pour les compléments d'information.

Aucune remarque ni question supplémentaire du Conseil.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	le préavis N° 27/2024 de la Municipalité au Conseil Communal relatif au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon" ;
<b>Oùï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 53'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit "Chambon"</i></li><li>2. <i>D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;</i></li><li>3. <i>D'amortir la somme de CHF 53'000 par un prélèvement sur le compte de bilan 9280.62 "Financement spéciaux et fonds de réserve réseau d'eau";.</i></li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 27/24 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



## 7. Nomination du bureau du Conseil communal de juillet 2024 à juin 2025

1. Présidente : Madame Line Seewer
2. Vice-Président : Monsieur Gilles Nagloo
3. Deuxième Vice-Président : Monsieur Christian Delacretaz
4. Scrutateurs : Monsieur Cédric Borloz et Madame Monica Lumbrici-Preite
5. Scrutateurs suppléants : Monsieur Christoph Keller et Monsieur Isabelle Heyraud

## 8. Nomination du bureau de la Commission de gestion + deux suppléants

1. Présidente : Madame Patrizia Weber
2. Membre : Madame Joana Jantet
3. Membre : Madame Caroline Lambert
4. Membre : Monsieur Raphael Buchs
5. Membre : Monsieur Florian Eccoiffey
6. Suppléant : Monsieur Cédric Borloz
7. Suppléant : Monsieur Roland Guex

## 9. Nomination de la Commission des finances + deux suppléants

1. Membre : Monsieur Marc Aeberhard
2. Membre : Monsieur Pascal Mijajlovic
3. Membre : Madame Lucette Marsoni
4. Membre : Monsieur Valmir Mustafa
5. Membre : Monsieur Antonio Cassella
6. Suppléant : Monsieur Maxime Crisinel
7. Suppléant : Monsieur Gilles Nagloo

## 10. Communications de la Municipalité.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, annonce que le PACOM a été retournée par le Canton, et sera mis à l'enquête cet été, et une séance d'information à la population sera donnée le mercredi 3 septembre. Aussi, le projet d'Agglomération Rivelac organise une séance d'information publique concernant les zones d'activité Rivelac, le 18 septembre à La Tour-de-Peilz.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, informe que l'équipe de voirie a su régler les problèmes d'éclairage à la hauteur de Bord-du-Mont, en retirant des branches.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, informe que Madame Laure Ranzato a quitté son poste, cependant, contrairement à ce qui avait été annoncé au dernier Conseil, ce ne sera pas Monsieur Ribero qui la remplacera, mais Madame Marylaura Sloane, habitante de Roche. Elle remercie ensuite au nom de la municipalité Monsieur Gilles Nagloo pour ces deux années de présidence et pour la très bonne relation qu'il y a eu entre l'exécutif et le Bureau du Conseil.



## 11. Divers.

Le président donne la parole au Conseil.

Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère, demande quelles sont les solutions possibles au sujet des bruits de l'autoroute.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond qu'une étude récente concernant la pollution sonore de la A9 a été faite. Les habitants ont reçu le courrier mentionnant le nombre de décibels très élevé. Il mentionne qu'il demandera pour en savoir un peu plus au sujet de la loi et la réglementation par rapport à la proximité des habitations.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, complète qu'en tant que privé il est possible de demander directement auprès de l'Office fédéral des routes et qu'il s'agit de la meilleure façon de procéder.

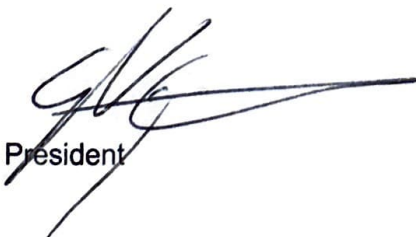
Monsieur Roland Guex, Conseiller, informe l'assemblée que les CFF ont publié le nouvel horaire de train pour 2025. Il demande à la municipalité si la raison pour laquelle il n'y a pas la deuxième liaison à l'heure est liée aux travaux de la gare.

Monsieur Thierry Blancs, Municipal, répond qu'il ne reçoit pas de réponse de CFF à ce sujet et déplore le manque de communication de leur part. Cependant, à la séance d'information, ceux-ci auraient mentionné que les travaux n'auraient aucune incidence sur les horaires.

Monsieur le Président Gilles Nagloo remercie le Conseil pour le mandat qui lui a été confié et revient sur les projets clefs de celui-ci. Il remercie aussi le Bureau, la Municipalité, et l'Huissier pour leur soutien.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h00.**

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

  
Le Président



  
La Secrétaire